

 **SOUS LA LOUPE**
Projet Carbone

 **ÉCHO DE LA RÉGION**
Gestion des biodéchets
et Ressourceries

 **NOS COMMUNES**
Visite de projets
durables à Jette

MONITEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

| Edition spéciale Zéro Déchet



SEMESTRIEL N° 34
ÉTÉ 2022

 **BRULOCALIS**
ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES

Moniteur du Développement Durable

SEMESTRIEL N° 34

ÉTÉ 2022

RÉDACTION :
Elodie D'Halluweyn, Lisa Thibaut

MISE EN PAGE :
Deloge Group

TRADUCTION :
Annelies Verbiest

COORDINATION ET DIFFUSION :
Philippe Delvaux, Lisa Thibaut

EDITEUR RESPONSABLE :
Corinne François

SOMMAIRE

SOUS LA LOUPE

GESTION DES BIODÉCHETS : « RIEN NE SE PERD,
TOUT SE TRANSFORME » 03

SOUS LA LOUPE

DOSSIER PROJET CARBONE :
L'ŒUVRE AU NOIR..... 08

NOS COMMUNES

LES COMMUNES SE REGROUPENT POUR TRAVAILLER
SUR LES RESSOURCERIES..... 13

ÉCHO DE LA RÉGION

LABEL ENTREPRISE ECODYNAMIQUE 17

NOS COMMUNES

VISITE INSPIRANTE DES PROJETS DURABLES À JETTE 19

CETTE PUBLICATION EST RÉALISÉE AVEC LE
SOUTIEN DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT
ET BRULOCALIS (ASSOCIATION VILLE ET
COMMUNES DE BRUXELLES)

Elle est téléchargeable sur le site
www.brulocalis.brussels

ADRESSE :
rue d'Arlon 53/4 - 1040 Bruxelles



> Propos recueillis par Philippe DELVAUX, service communication de Brulocalis

GESTION DES BIODÉCHETS : « RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME »



Fin juin le Gouvernement approuvait, en troisième lecture, son arrêté sur la gestion des biodéchets. Le cadre étant désormais arrêté, particuliers, entreprises et institutions, nous devons tous trier et (faire) composter nos déchets alimentaires à partir du 1^{er} mai 2023. Découverte de cette nouvelle action pour mieux exploiter nos déchets et en réduire l'incinération polluante via l'interview de Nicolas Scherrier, Gestionnaire de projets au département Déchets à Bruxelles Environnement.

Jusqu'à présent, la législation bruxelloise s'occupait très peu des biodéchets de façon spécifique : ce sont des déchets municipaux pour lesquels la réglementation générale sur les déchets est d'application. Avec cependant déjà un tri spécifique, celui sur les déchets végétaux. Par contre, il n'y avait pas jusqu'à ce jour d'obligation similaire relative aux Déchets de Cuisine et de Table (DCT).

La directive-cadre européenne sur les déchets oblige cependant les Etats membres de l'UE à rendre **obligatoire** la **collecte** et le **tri** en matière de **biodéchets**, notamment pour les professionnels... au rang desquels les communes. Au niveau européen, cette obligation devrait entrer en vigueur le 31 décembre 2023.

Mais la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de prendre les devants et d'anticiper cette deadline en avançant au 1^{er} mai 2023, la date d'entrée en vigueur de l'obligation sur son territoire.

L'arrêté a été validé par le gouvernement le 23 juin dernier. Il imposera donc l'obligation de tri des biodéchets à tous : il impliquera chaque producteur de biodéchets, chaque site produisant des biodéchets. Au niveau communal, on peut évidemment penser aux cuisines des collectivités. Les biodéchets devront y être triés et soit être compostés sur place, soit être collectés par un organisme agréé.

Et les communes sont non seulement responsables en tant qu'institution, mais l'obligation s'étend assez naturellement à tous les organismes qui dépendent d'elles : écoles communales, crèches, homes de CPAS...

Les solutions passeront par un mix de possibilités, alliant les actions de prévention en vue de la réduction de la production de déchets à leur valorisation.

Dans le cadre de l'appel à projets Action Climat, un volet Zéro Déchet ouvrait à des subsides pour développer des projets comme ceux de compostages. A parution, la deadline de cet appel est cependant passée. Les dossiers sont en cours d'analyse et, après passage en jury, le Gouvernement devrait d'ici à la fin de l'année déterminer les projets subsidiés sur base des dossiers des communes qui ont répondu à l'appel

Pas d'inquiétude si votre commune n'a pas répondu à cet appel.

L'ARRÊTÉ DÉCHETS »

Face à la complexité de la matière, l'ensemble des dispositifs légaux de gestion des déchets ont été regroupés dans le Brudalex (Bruxelles – déchets – afval – Lex) en 2017¹, lequel a prévu sa propre évolution. Le 23 juin dernier, le Gouvernement bruxellois a validé un nouvel outil pour une transition vers une économie plus circulaire, le Brudalex 2.0 (pour Bruxelles/Brussels-Déchets-Afvalstoffen-LEX). Cet arrêté gouvernemental remplace celui de 2016 et dote la Région de Bruxelles-Capitale d'un nouveau cadre légal relatif à la gestion des déchets.



TERMINOLOGIE

- **Biodéchets** : les déchets biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires (Définitions de la Directive Cadre Déchets 2008/98/CE).
- **Déchets Alimentaires (DA)** : toutes les denrées alimentaires au sens de l'article 2 du règlement (CE) no 178/2002 du Parlement européen et du Conseil qui sont devenues des déchets (définitions de la Directive Cadre Déchets 2008/98/CE). Déchets de toute substance ou produit, transformé, partiellement transformé ou non transformé, destiné à être ingéré ou raisonnablement susceptible d'être ingéré par l'être humain.
- **Déchets Végétaux (DV)** : les déchets végétaux provenant de l'entretien de zones vertes et de jardins : déchets de tonte et feuilles, déchets de taille d'arbres et buissons, résidus végétaux et branches (définition Brudalex) ; Les acteurs bruxellois préfèrent l'appellation « Déchets Végétaux » à « Déchets Verts » car la couleur du déchet n'est pas pertinente.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Nicolas Scherrier : « Les biodéchets sont constitués des déchets biodégradables de jardin ou de parc (déchets végétaux, « DV »), les Déchets Alimentaires (DA) ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, (Déchets de Cuisine et de Table (« DCT ») et restes alimentaires) ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. »

Puisque l'obligation de tri des déchets végétaux est déjà en œuvre depuis une décennie, la nouvelle obligation porte notamment sur les déchets alimentaires. Il faudra donc que les communes et institutions relevant d'elles s'équipent de bacs spécifiques pour les recueillir.

Comment les communes et CPAS géreront-elles ces déchets ?

Nicolas Scherrier : « Deux grandes possibilités s'offrent aux communes : soit valoriser les déchets elles-mêmes, soit en déléguer la gestion.

Dans le second cas, il faudra organiser un enlèvement avec un organisme agréé, ce qui générera un coût pour l'institution et une organisation car ce type de déchets est moins aisé à gérer que du plastique de par sa transformation rapide dans le temps.

Se posera aussi la question de la fréquence de ces collectes, qui doivent se produire à intervalle rapproché vu leur caractère putrescible.

L'autre solution sera de composter sur place.

Différentes formules seront alors possibles :

En cas de faible volume, et lorsque le compost produit peut être réutilisé sur place, on pourra réaliser un compostage en entreprise, à l'instar des systèmes de compostage de quartier. Ce sera intéressant pour les espaces verts de la commune. Dans ce cas, on évite les coûts de collecte... mais il faut par contre affecter des ressources internes, notamment de personnel pour gérer ce compost.

On peut aussi regrouper les composts de plusieurs sites de production, par exemple différentes écoles, crèches ou home, à nouveau pour le réutiliser localement. Une limite est cependant fixée à 25m³ par compost.

Au-delà, et c'est une troisième voie de compostage local, il faut demander un permis d'environnement. Ce type de compostage vise ceux qui produisent beaucoup de biodéchets... et qui souhaitent mettre le compost produit sur le marché, par vente ou don. Le don est donc réservé au compost produit via un permis d'environnement délivré par Bruxelles Environnement. A défaut de celui-ci, le compost ne peut qu'être utilisé pour ses sites propres. Ces contraintes sont issues de règles



DES PROFESSIONNELS VOUS AIDENT

Bruxelles Environnement ne laisse pas les communes (et entreprises) se débrouiller seules.

Elles peuvent faire appel à l'aide d'un « Facilitateur biodéchets pour les professionnels » mais aussi à un Facilitateur permis pour les projets d'économie circulaire, par exemple **lorsqu'il leur faut introduire une demande de permis d'environnement**, d'agrément ou d'enregistrement, ou demander une fin de statut de déchets (« end of waste »). Ce second facilitateur a été mis en place car à l'heure actuelle, très peu de permis d'environnement ont été délivrés pour du compostage de déchets alimentaires.

Dans certains cas, ces facilitateurs peuvent réaliser un accompagnement personnalisé.

européennes qui découlent des crises sanitaires de la vache folle. Il faut donc prévenir tout risque de contamination dès lors que ce compost serait amener à circuler.

D'autres règles peuvent entrer en compte, comme un éventuel permis d'urbanisme pour un gros emplacement de compost. »

En quoi la gestion de ce type de déchet diffère-t-elle des autres ?

Nicolas Scherrier : « A la différence du plastique, pour lequel des centres de tri peuvent encore procéder à un nettoyage, il est extrêmement difficile de corriger le tir lorsque d'autres déchets ont été mélangés aux résidus alimentaires. Tant pour la gestion de leurs biodéchets que pour la communication qu'elles feront vers les citoyens à propos des biodéchets de ces derniers, il est donc essentiel que les communes insistent sur la qualité du tri à la source au moment où les aliments sont jetés. La sensibilisation sera essentielle. C'est un gros travail de communication, interne et externe, et qui devra viser tout le monde : le management de la commune, les employés qui prennent leur repas à leur bureau, ceux qui travaillent dans des cuisines, mais aussi le personnel de nettoyage, pour qu'il garde bien séparés les déchets triés. »

Les communes doivent-elles craindre des contrôles ?

Nicolas Scherrier : « Le tri deviendra certes obligatoire au 1^{er} mai 2023, mais nous resterons souples. Passé une première période de 6 mois pour que chacun puisse s'adapter, il y aura encore une autre période équivalente pendant laquelle un contrôle éventuel, qui relève de Bruxelles Environnement, se limitera à constater la non-conformité sans pénalité afférente.

Les institutions pourront attester de leur conformité soit en produisant le contrat

d'enlèvement, soit, si elles compostent elles-mêmes, en exhibant un registre dans lequel elles consigneront qui a été formé, qui a accès au compost, etc. »

Les limites de 25m³ par site pose la question du nombre de sites à développer, et de leurs emplacements, pour rencontrer le compostage des déchets triés par le citoyen

Nicolas Scherrier : « C'est très difficile à estimer. Pour les citoyens, il existe à ce jour 200 sites et une dizaine se créent chaque année.

L'enjeu principal est de trouver des citoyens motivés. Trouver des sites est moins problématique car nombre d'acteurs privés ou institutionnels en mettent à disposition.

On ne peut pas non plus préjuger du nombre d'entreprises qui souhaiteront épouser leur propre compostage avec permis. Cependant, les projets rentrés dans le cadre de l'appel à projets Action Climat et le projet Carbone d'Innoviris serviront d'indicateur : on sait déjà qu'une vingtaine d'entreprises tentent ces projets. »

Suite à cette obligation, la quantité de compost produit à Bruxelles va croître en grande proportion. Qu'il ne soit pas possible de l'utiliser sur place (cas des zones dépourvues d'espaces verts) et que les quantités produites dépassent les besoins, que deviendra l'éventuel excès de production ?

Nicolas Scherrier : « C'est un point d'attention. Ceux qui n'ont pas besoin de compost ne doivent pas composter... mais doivent dans ce cas prévoir un enlèvement. Les sociétés d'enlèvement vont la plupart du temps trouver des filières pour exporter en Flandre ou Wallonie non pas du compost (ce n'est concurrentiellement pas viable) mais bien le biodéchet, qui sera composté et ensuite réutilisé sur place. Ceci dit, l'enjeu

Gestion des biodéchets en entreprise : le facilitateur vous guide !



n'est pas financier mais bien environnemental, le prix à la tonne du compost étant dérisoire.

Enjeu d'autant moins financier que les biodéchets ont un coût, notamment celui de sa collecte ou de son traitement par l'institution. A l'opposé, un coût est économisé, qui est celui de l'allègement de la collecte résiduelle, dont le traitement est plus élevé que celui de biodéchets.

Si on doit prioriser les enjeux, ce serait au tout premier rang de ne pas produire le biodéchet. L'Association Foodwin a d'ailleurs mesuré via des exemple qu'un investissement d'un euro pour lutter contre le gaspillage alimentaire génère

un retour sur investissement de 2 à 14 euros. Ensuite, si le biodéchet est produit, de le traiter et le réutiliser sur place et si ce n'est pas possible seulement de le faire enlever pour compostage par autrui. »

Base légale

- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 1er décembre 2016 relatif à la gestion des déchets et des dispositions connexes

Formations

Des formations relatives à cette nouvelle obligation sont en cours de développement : il y aura des formations dès octobre 2022 et tout au long de 2023 (et plus).

Pour les plus petits composts il s'agira de 3 modules de 3h. Pour les composts d'entreprises plus importants s'y ajoutent 3 autres modules. Enfin pour les sites de compostage à grande échelle qui nécessitent un PE, il y aura encore des modules supplémentaires en 2023. Ces formations permettront aux professionnels de tout savoir pour bien réaliser leur projet de compostage et de prendre ses responsabilités par rapport à la gestion autonome de ces déchets.

UN KIT DE COMMUNICATION

Pour vous **faciliter la diffusion d'information à ce sujet auprès de vos publics, un kit de communication est mis à votre disposition**. Il comprend notamment :

- 2 formats de **bannière web** (FR et NL) à renvoyer vers le site www.recyclebxlpro.be.
- **Un flyer** (FR et NL), que vous pouvez diffuser ou imprimer (format A5) pour le mettre à disposition de votre public (des exemplaires imprimés sont également à votre disposition sur demande [via le lien suivant](#)).
- **2 interviews** à exploiter librement via vos supports : Jean-Marie Savino (expert du consortium Facilitateur Biodéchets) et Sylvain Regout (attaché à la cellule développement durable de Woluwe-Saint-Pierre, qui a sollicité les services du facilitateur).
- De **courtes vidéos** de témoignages des [Abattoirs d'Anderlecht](#) et du [restaurant le Roy d'Espagne](#).
- Une proposition de **post pour diffusion sur Linked'In**.

[Le kit de communication est disponible ici.](#)

Brulocalis l'a également déjà communiqué début juillet aux responsables des communication des communes.

> Propos recueillis par Lisa THIBAUT, conseillère en développement durable

DOSSIER PROJET CARBONE

LE PROJET CARBONE, KÉSAKO ?

Le projet Carbone est un **projet de recherche action** (Innoviris/Experimental Platforms) qui expérimente des techniques de (re-)circularisation de tous les flux de déchets végétaux (feuilles, tontes, branchages, gros bois) produits par les administrations bruxelloises partenaires : Uccle, Saint-Gilles, Woluwe-Saint-Pierre, Anderlecht et Bruxelles Mobilité. **L'objectif** du projet vise une réappropriation par ces acteurs de la collecte et du traitement de leurs déchets végétaux en vue d'une écologisation de leurs pratiques.

Le constat (qui émane du projet Phosphore, projet « frère » de Carbone) est, qu'aujourd'hui, les déchets verts sont encore essentiellement **exportés des écosystèmes urbains** desquels ils sont prélevés lors des opérations d'entretien d'espaces verts. En effet, considérés comme déchets, leur gestion est généralement confiée à des collecteurs de déchets dont les filières de traitement et de valorisation ne favorisent pas un retour de la matière organique vers l'environnement et les sols desquels elle a été extraite.

Cette pratique appauvrit considérablement **l'écosystème urbain** et a, par ailleurs, des **impacts environnementaux élevés** (transport des flux des déchets, filières d'exportation, déchets ultimes...). Dans un écosystème naturel ou semi-naturel, l'essentiel de la matière végétale réintègre son environnement immédiat pour contribuer à son équilibre, sa richesse écologique, sa bonne santé. Dans le milieu urbain, le fort interventionnisme de l'Homme sur la végétation (tontes, tailles, élagages...) et la gestion des flux de matières végétales qui en découlent (filière déchets) contribuent à appauvrir l'environnement et à limiter fortement l'essentiel des bénéfices des cycles naturels.

Carbone propose donc de re-circulariser les flux de matières végétales pour favoriser un retour de la matière organique vers son environnement immédiat ou, à défaut, local. Il s'agit pour les équipes et services espaces verts de se réapproprier les «déchets végétaux» comme une **ressource** et d'en (re-)faire une utilisation plus écologique et plus favorable à **l'environnement local**. Le focus est mis sur l'opérationnel : il s'agit d'expérimenter aux sein de différents **'living labs'** (les administrations partenaires) des nouvelles pratiques de gestion des déchets verts qui résultent de l'entretien des espaces verts.

D'un point de vue scientifique, Carbone analyse d'une part, quantitativement, l'ensemble des flux de déchets verts et d'autre part, qualitativement, les systèmes qui en font la gestion. Le but est multiple : **aider les administrations** à choisir et dimensionner leurs installations (lorsqu'on parle de compostage par exemple), faire **l'analyse des systèmes** mis en place, proposer des outils de diagnostic pour les gestionnaires, dégager des options techniques.

Le projet se concrétise par l'activation d'**expérimentations concrètes** sur le terrain, qui seront évaluées à terme au travers de **cinq lignes de force** :

Premièrement, la structure spatiale, qui concerne la taille (petite/grande), l'échelle (locale/internationale) et la complexité (simple/complexe) de la sphère d'action du flux de déchet concerné. L'objectif est de réduire la structure spatiale. **Deuxièmement, l'intensité des flux de déchets produits**, qui concerne le débit plus ou moins important des quantités de déchets produites. L'objectif est de réduire l'intensité des flux de déchets produits. **Troisièmement, la qualité des flux valorisables produits**, qui renvoie à la qualité (biologique et physico-chimique) des outputs de déchets verts, concerne aussi la qualité de l'énergie éventuellement produite par les outputs et l'utilisation naturelle (décomposition) et en tant que matériau du gros bois. L'objectif est d'améliorer la qualité des flux produits. Ensuite vient **l'autonomie des acteurs vis-à-vis des outils**. Les outils sont à prendre au sens large (techniques, infrastructures et mêmes stratégies). L'objectif est d'augmenter l'autonomie des acteurs sur les techniques. Enfin, le **bilan financier global**, qui établit le bilan des coûts engagés et recettes engrangées. L'objectif est de diminuer les coûts et/ou d'augmenter les recettes.

Carbone propose pour cela une méthodologie collaborative de recherche-action basée sur une analyse des systèmes sociotechniques permettant d'appuyer un cycle itératif d'expériences, d'évaluations et d'ajustements successifs.

Carbone vise donc une transition dirigée qui concerne simultanément plusieurs enjeux :

- **Environnementaux** : diminution des déchets produits, diminution des trajets et transports, valorisation de la biomasse vers les écosystèmes locaux, arrêt de la contamination des sols/

terres par des plastiques, enclenchement de pratiques régénératives...

- **Sociaux** : revalorisation de profils de fonction peu attractifs et déqualifiés, capacitation des métiers « verts » aux logiques et dispositifs de gestion circulaires des déchets végétaux, développement de nouvelles compétences spécifiques : gestion de méso-compost, débitage de gros bois, vie du sol, production de broyat...
- **Economiques** : diminution des dépenses (logistique, traitement), activation potentielle d'activités locales de valorisation, développement de réseaux d'acteurs « circulaires ».
- **Gouvernance** : activation d'alliances nouvelles entre acteurs jusqu'ici cloisonnés (tant les services au sein des administrations qu'entre cette dernière d'une part et les professionnels ou les citoyens d'autre part), développement de visions stratégiques (pratiques, organisations, choix d'équipements et d'infrastructures...) au départ des déchets végétaux.
- **Juridique** : Création de poches juridiques de biens communs.

QUEL ENJEU POUR LES COMMUNES ?

Xavier Guilmin, chercheur à l'ULB et coordinateur du projet Carbone, explique l'enjeu de la gestion de ces déchets pour les communes : « *En tant que gestionnaire d'espaces verts, les communes produisent annuellement des quantités importantes de déchets végétaux. Leurs pratiques, selon qu'elles soient plutôt exportatrices ou plutôt circulaires, vont fortement influencer la qualité de l'environnement. Pour schématiser, d'un côté elles perdent de la matière organique en confiant leurs flux de déchets à des collecteurs privés, et d'un autre elles paient de la matière organique lorsqu'elles achètent du terreau, du compost, de l'amendement de sol ou encore des écorces de paillage. Or tout est là, disponible, mais encore essentiellement « jeté ». Par ailleurs, en pratiquant une gestion externalisée des flux de déchets verts, elles n'ont notamment pas la maîtrise des coûts liés à cette gestion puisque tributaire des frais facturés par les entreprises privées qui collectent leurs déchets.* »

Pour Sylvain Regout, coordinateur du projet Carbone de la commune de Woluwe-Saint-Pierre, l'intégration au projet constitue un pas de plus dans la bonne gestion des déchets verts : « *Etant donné que la valorisation locale des déchets verts était déjà l'un des enjeux soulignés dans notre déclaration de politique générale*



pour la mandature 2019-2024, la commune a cherché des solutions pour réintégrer les différents flux de déchets verts (gazon, feuilles mortes, tailles de haie, élagage d'arbres, etc) dans ses espaces verts. Ainsi, il y avait déjà une valorisation locale du broyat issu de l'élagage des arbres sous forme de paillage, des essais de mulching¹, des prairies fleuries et de la fauche tardive mais pour assurer un changement de pratiques et d'échelles dans la gestion des déchets verts, la commune a décidé de prendre part au projet Carbone. »

Même son de cloche pour Emma Langevin, coordinatrice pour la commune d'Uccle : « *Nous sommes convaincus que les matières telles que les branches issues de l'élagage de nos arbres, le gazon issu de la tonte de nos pelouses, la taille de nos haies, ne doivent plus être considérés comme des déchets verts mais bien comme des ressources. En effet, ce sont des ressources pour produire des matières qu'actuellement nous achetons, telles que le terreau, et qui viennent parfois de loin. Dans une logique d'économie circulaire donc, nous considérons qu'arrêter l'exportation de ces matières et ainsi diminuer les coûts financiers et les pollutions qui lui sont associés, objectifs portés par Carbone, est une priorité.*

De plus, la Région Bruxelloise fait aujourd'hui face à l'appauvrissement en matière organique de ses sols, et l'exportation vers des entreprises privées de ces matières issues de l'entretien des espaces verts y contribue fortement. C'est donc également dans cette volonté de retrouver notre autonomie au regard de ces matières et assurer

1. Le mulching est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. La tondeuse mulcheuse coupe la partie haute de l'herbe en petits fragments qui se redéposent uniformément sur la pelouse, pour former un paillis. Cette tonte avec broyages multiples de l'herbe passe presque inaperçue, puisque l'herbe hachée s'insinue entre les brins de la pelouse, où elle finit par se décomposer. L'herbe broyée sert alors d'engrais naturel au gazon.

Dispositifs expérimentaux	Woluwe Saint-Pierre	Saint-Gilles	Anderlecht	Uccle	Bruxelles-Mobilité
 Mulching	DE7. Mulching des gazons communaux		DE1. Mulching différencié des espaces verts	DE1. Mulching des gazons du cimetière	DE1. Mulching des espaces verts arborés DE2. Mulching des espaces verts non arborés
 Compost	DE1. Compost communal centralisé bruxellois DE2. Compost communal décentralisé bruxellois DE8. Compost communal hybride décentralisé	DE1. Compost communal		DE2. Compost communal méso	
 Feuilles mortes	DE5. Feuilles mortes circulaires sous les massifs		DE3. Boites à Carbone		
 Broyat		DE2. Broyat communal en bien commun	DE2. Broyat circulaire et en bien commun	DE3. Broyat communal optimisé en bien commun	DE3. Valorisation des broyats sur une saison entière
 Gros bois		DE3. Revalorisation de gros bois		DE4. Revalorisation des gros bois	DE4. Revalorisation des gros bois

leur retour au sol sur notre territoire local que nous avons rejoint le projet Carbone. »

La réappropriation des flux de déchets et de leur gestion passe par 2 axes principaux :

- mettre au point des processus de valorisation internes (sites de compostage de moyennes capacités, techniques de valorisation «in situ», dispositifs de collecte spécifiques selon les flux de déchets verts...). C'est ce que proposent les dispositifs expérimentaux en implémentant de nouvelles pratiques.
- modifier les outils administratifs tels les cahiers de charges organisant la prise en charge des déchets verts par des entreprises spécialisées ou les sous-traitants et dépossédant du même coup les communes de leur utilisation et de leur valorisation.

De manière plus pratique, l'ensemble des partenaires forment un consortium qui se voit régulièrement (1 à 2x/sem). Le consortium est la plateforme d'échanges autour des dispositifs expérimentaux, le lieu où les aspects méthodologiques (quantification des flux, protocoles de mesures...) sont mis au point ensemble, où est géré l'agenda des livrables, où sont organisés des séminaires ou des visites à même de générer de l'expertise dans le consortium et au sein des équipes de terrain, le lieu où les partenaires échangent sur leurs expériences respectives, sur les choix méthodologiques pour l'analyse des dispositifs et enfin le lieu où se discute les aspects administratifs du projet. Parallèlement, chaque partenaire avance de manière autonome, ou parfois en groupes de travail pour les dispositifs

qui sont communs, sur l'implémentation et la réalisation de ces dispositifs expérimentaux.

Les dispositifs expérimentaux (voir tableau ci-dessous) ont été choisis par les administrations au moment de la phase d'élaboration du projet. Il y a eu une phase importante de diagnostic lors duquel, à l'aide de cartes métaboliques, l'état des lieux des systèmes de gestion des déchets verts dans les communes a été dressé. Après cela, les Communes ont, à leur discrétion, proposé de travailler sur l'un ou l'autre flux en fonction de leurs besoins, objectifs, et capacités. Le point commun est évidemment que les flux choisis présentent un potentiel important de circularisation du fait qu'ils sont essentiellement exportés encore aujourd'hui.

OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Les différents living labs développent depuis un peu plus d'un an leurs différents dispositifs prévus initialement dans le projet. Certains dispositifs sont déjà bien avancés et ont pu faire des premiers tests/ajustements. D'autres prennent plus de temps, en particulier les sites de mésocompost, car ces derniers doivent franchir des étapes importantes d'achats de machines et d'autorisation (notamment, l'obtention d'un permis d'environnement), des accords pour l'utilisation des sites prévus, des formations internes...

Du côté des aspects de recherche, Xavier Guilmin explique : « On peut constater que les quantités de flux de déchets verts sont très importantes mais assez «invisibles» du moment où elles sont emportées et traitées par des entreprises privées. Ensuite, qu'il y a finalement peu de

connaissances et de compréhension autour des circuits de traitement et de valorisation à l'œuvre dans le secteur de la gestion de déchets. Il y a là encore un important travail de cadastre et de diagnostic pour obtenir une image précise du système de gestion des déchets verts à Bruxelles et au-delà, alors même qu'il joue un rôle important dans l'écosystème de la ville en gérant une partie de sa ressource végétale et organique.

Concrètement, certains dispositifs du projet Carbone ont déjà montré des avancements significatifs, notamment sur le flux «broyat» de bois et gros bois pour lesquels par exemple des modifications des termes de certaines sous-traitances ont permis de se réappropriier et réorienter d'importants flux de broyat vers des opérateurs locaux qui en ont l'usage. Autrement dit, on a réorienté le flux de matière végétale vers des usages et applications locales, alors qu'ils «disparaissaient» jusqu'ici dans les circuits privés de gestion et de valorisation de déchets. Des flux de feuilles mortes issus de la voie publique ont déjà été captés par des dispositifs spécifiques et pourront être valorisés également en compost.

Les mésocomposts, qui sont techniquement les dispositifs les plus complexes à opérationnaliser (pour les raisons évoquées plus haut) et qui vont valoriser une part importante des flux des communes, sont en bonne voie de concrétisation. D'ici quelques mois, 3 communes devraient progressivement arrêter de faire prendre en charge leurs déchets verts par des entreprises pour les gérer elles-mêmes, avec à la clé un compost qualitatif (avec un choix

de technique de fabrication très maîtrisé et de volumes raisonnables).

Le mulching remplace de plus en plus la tonte conventionnelle dans des parcs ou sur des sites où il était difficilement envisagé jusqu'ici, tels que par exemple dans les cimetières. Outre ces vertus pour le sol auquel il restitue de la matière organique, le mulching annule purement et simplement des flux de tontes très conséquents qui doivent être envoyés vers les entreprises de traitement de déchets. »

De leur côté, les communes observent déjà de bons résultats, à l'instar d'Uccle : « Pour l'instant nous avons fortement amélioré notre quantification de flux de matières ligneuses et non ligneuses. Pour le broyat par exemple, nous augmentons ce flux que nous pourrions redistribuer et nous diminuons nos branchages et tailles de haies exportés. Ce broyat va également nous permettre de faire fonctionner notre expérimentation compost pour équilibrer nos flux de tonte.

A travers nos visites et rencontres, nous avons également développé une vision claire du type de compostage qui serait adapté à notre commune et nous avons déterminé un terrain adapté pour notre expérimentation. La mise en place est en cours.

Nous avons beaucoup d'espoir concernant la mutualisation des machines à trois communes. Pour beaucoup d'activités, certaines machines ne sont nécessaires qu'une fois par semaine ou moins ! Nous pensons donc que d'un point de vue écologique et financier, il faut faciliter



la coopération intercommunale en créant un précédent de prêt et partage de matériel. »

Martin Goor, responsable du projet dans la commune de Saint-Gilles, se montre également enthousiaste sur l'avancement de Carbone au sein de son administration : « Pour l'instant tout se passe au mieux, les sites de mésocompostage sont en cours d'obtention de leurs permis d'environnement et prêts à recevoir les déchets verts. Les premières planches en bois saint-gilloises sèchent dans notre stock, et les composts de quartier se portent à merveille et se végétalisent doucement grâce aux plantations que nous avons installées autour. Le projet se concrétise et j'ai hâte qu'on atteigne notre vitesse de croisière d'ici l'automne 2022. »

Autre 'success story' de la commune de Woluwe-Saint-Pierre : « Grâce au diagnostic et au travail exploratoire, nous avons ainsi pu dimensionner nos dispositifs et déterminer les orientations à prendre.

Pour le mésocompost, nous avons pu définir la taille de site minimum, la capacité de traitement du site, le matériel nécessaire à son fonctionnement, la rentabilité (coûts-bénéfices) de ce type d'installation ainsi que la logistique opérationnelle. Actuellement, nous sommes dans l'étape de mise en place du dispositif avec les discussions autour du site et l'expérimentation de la mutualisation des machines avec Uccle et Saint-Gilles.

Concernant les composts décentralisés, le diagnostic nous a permis de dimensionner les installations de compostage en fonction des quantités de déchets verts produits sur les sites concernés et de choisir les sites les plus stratégiques. En 2022, deux sites devraient ainsi voir le jour.

Concernant le compost hybride, nous avons défini le choix du site de traitement et le dimensionnement des installations. Pour le flux, il s'agira de déchets organiques alimentaires issus de collectivités publiques comme nos crèches, écoles, ...

Pour ce qui est du mulching, plusieurs sites pilotes sont en cours de discussion. Il s'agit d'un changement de pratique important pour les équipes ainsi que pour les citoyens. De ce fait, il est important de choisir les machines les mieux adaptées aux besoins des équipes, au territoire de la commune, d'intégrer les jardiniers dans la réflexion et de communiquer auprès des citoyens.

Concernant les feuilles mortes, nous avons procédé à une analyse de pollution des feuilles mortes de voirie durant l'automne 2021 et nous

avons composté l'échantillon le plus pollué afin d'observer la part de polluant dégradé dans le processus de compostage. Les résultats de ces analyses devraient arriver à la rentrée et nous permettront de définir la manière la plus appropriée de valoriser les feuilles mortes de voirie. »

Lorsque nous abordons la question des défis et challenges à la mise en œuvre du projet, les membres du consortium répondent de manière quasi-unanime par deux éléments principaux : premièrement, l'adhésion et l'appropriation des nouvelles pratiques par l'ensemble des services. Martin Goor (Saint-Gilles) ajoute que « avec du dialogue et la preuve concrète que nos dispositifs fonctionnent, nous rencontrons de moins en moins de freins ». Deuxième challenge, et non des moindres : le temps ! Comme le précise Emma Langevin (Uccle), « le projet Carbone dure trois ans, mais les procédures administratives communales sont longues, notamment pour les commandes de machines nécessaires aux expérimentations. Par exemple, nous sommes toujours en attente de recevoir la mulcheuse pour notre expérimentation au Cimetière de Verrewinkel. » Xavier Guilmin ajoute : « Il faut du temps pour faire bouger toute une machine administrative et organisationnelle vers de nouvelles techniques, de nouvelles façons de penser et de travailler, et ce à tous les étages de l'administration. C'est donc un défi pour un projet d'une durée de 3 ans dont l'objectif n'est pas seulement de mettre en place un début d'autre chose, mais aussi et surtout d'avoir validé et installé solidement des nouvelles pratiques.

Autre défi, la concurrence foncière. La ville ne présente aujourd'hui plus beaucoup de place disponible pour les fonctions écologiques. Pour installer des mésocomposts, il n'est pas aisé de dégager des sites disponibles et appropriés à cette activité. Mais la contrainte devient une opportunité. Ceci a amené par exemple des communes de Carbone à s'associer autour de sites de compostage partagés. Ces nouvelles pratiques soulèvent des questions fondamentales sur la structuration de la ville et la place pour ce type de fonctionnalités. »

> Propos recueillis par Philippe DELVAUX, service communication de Brulocalis

LES COMMUNES SE REGROUPENT POUR TRAVAILLER SUR LES RESSOURCERIES

Depuis cette année, les communes ont créé, avec l'aide de Bruxelles Environnement et de Brulocalis, un groupe de travail dédié aux ressourceries. Découverte de ce nouvel outil collaboratif avec sa coordinatrice au sein de Bruxelles Environnement, M^{me} Céline Rigole.

Quand et comment le GT Ressourcerie s'est-il créé et comment fonctionne-t-il ?

Céline Rigole : « Début 2022, un Groupe de coordination intercommunale a été créé à la demande des communes sur la thématique des ressourceries et des collectes préservantes. Le but en était la mise en réseau des divers acteurs de ce groupe. Celui-ci a été baptisé « GT Ressourceries » mais gagnerait à être renommé en lui adjoignant spécifiquement le terme des collectes préservantes, qui fait partie des thèmes traités et en élargit le périmètre.

Cette création s'est déroulée dans le cadre de l'appel à projet **Action Climat**, lorsque certaines des communes qui dans ce cadre voulaient créer des collectes préservantes ont décidé de se regrouper pour partager expériences et défis.

Depuis deux ou trois ans, cinq ou six communes cherchaient à implémenter ce type de collectes. Confrontées aux mêmes défis et problèmes, elles rencontraient dès lors un même besoin

de partager leur expérience : la rédaction de cahiers des charges, les discussions avec les centrales d'achats communales pour que celles-ci se décident à acquérir des biens de réemploi... »

Qu'est-ce qu'une collecte préservante ?

Céline Rigole : « A contrario des collectes destructrices, les collectes préservantes récupèrent avec soins certains déchets pour empêcher leur détérioration et permettre leur réemploi et leur remise sur le marché. Elles entendent préserver ce qui est encore en bon état en le récupérant via des collectes à domicile ou en Recypark mobile. »

Comment les projets de ressourcerie s'inscrivent-ils dans les plans régionaux ?

Céline Rigole : « Ce type de coordination s'inscrit bien dans la stratégie régionale de la Feuille de route réemploi.

Auparavant, le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC), adopté en 2016 avait permis de tracer les lignes du réemploi, qui se sont retrouvées dans la Déclaration de politique régionale.

On peut aussi citer le Plan régional de Gestion des Ressources et des Déchets, dont il met en œuvre l'une des six mesures-clé, celle de 'diversifier et multiplier les systèmes de collectes assurés par les professionnels de la gestion des déchets afin d'éviter l'incinération des déchets et de favoriser le réemploi et le recyclage'.

De quand date le GT et à quelle fréquence se réunit-il ?

Céline Rigole : « Le groupe s'est réuni pour la première fois en janvier 2022, et a déjà tenu trois réunions sur autant de thématiques : après un kick off, nous avons abordé les modèles économiques des ressourceries avant, dans

PLUS D'INFO SUR LE PLAN CLIMAT

Lisez notre Moniteur du développement durable n°32

Retrouvez les appels à projet Action climat sur www.brulocalis.brussels > chercher un subsidie :

Action Climat : Elaboration d'un Programme d'Actions Climat – PAC (2022)

Action Climat : Mise en œuvre des mesures climatiques dans le PAC (2022)

Action Climat : Renforcement de la mise en place du PAC (2022)

A sortie de ce numéro, la deadline des projets 2022 s'était cependant terminée depuis le début juin. On attend pour la fin de l'année la proclamation des projets retenus.



La Déclaration de politique régionale (extrait)

La Région doit poursuivre ses efforts pour atteindre les objectifs de recyclage et de valorisation à l'horizon 2035, impliquant de manière progressive l'atteinte des taux suivants : 50 % en 2020, 55 % en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035.

Le Gouvernement entend développer le réseau des Recyparks de proximité pour atteindre l'objectif total de 10 implantations sur l'ensemble du territoire régional. En parallèle, le Gouvernement lancera un projet-pilote d'une collecte « préservante » pour améliorer les résultats de collecte des encombrants.

Au-delà des déchets collectés par l'ABP et des engagements pris par le Gouvernement pour élargir le spectre des déchets qui peuvent faire l'objet d'un réemploi (Recyparks, collectes préservantes, projet d'un centre de transfert, etc.), d'autres acteurs peuvent concourir à une amélioration de la situation générale bruxelloise, tant en matière de production de déchets, que de recyclage ou de réemploi. Aussi, en matière de recyclage et de réemploi tout d'abord, le Gouvernement soutiendra les entreprises innovantes en matière de réemploi/recyclage, notamment considérant les nouvelles pistes de recyclages des plastiques et P+. De la même manière, les entreprises et associations qui donnent une seconde vie aux objets (Petits Riens, Oxfam – Magasins du monde, etc.) seront encore soutenues et leur travail pris en compte dans la stratégie régionale pour l'atteinte des objectifs européens. De manière générale, les initiatives de réemploi by design et de recyclage des matériaux dans les projets publics ou privés seront également soutenues.

une 3^{ème} réunion, d'étudier les collectes préservantes au sein des recypark mobiles). Deux autres réunions seront prévues au courant du second semestre.

Qui participe à ses réunions ?

Céline Rigole : « Le groupe réunit des fonctionnaires chargés de la propreté ou du développement durable ou, lorsqu'on aborde les recyparks, ceux en charge d'infrastructures.

On n'y croise pas encore de fonctionnaires de CPAS, même si une vision sociale est bien présente pour ce type de projet. Impliquer ces travailleurs est complexe en raison de leur charge de travail très élevée.

Mais une fois le projet de collecte préservante démarré, la commune y implique généralement son CPAS. »

... D'autant plus que le volet social se situe aux deux extrémités de ce type de projet : soit par les bénéficiaires d'objets remis sur le marché, soit par les emplois créés dans les filières de récupération et de réemploi.

Céline Rigole : « Oui, et certaines communes comme la Ville de Bruxelles ou Anderlecht

proposent ou réfléchissent à donner aux publics de leur CPAS des bons pour acquérir des biens en ressourcerie. »

On ne retrouve pas non plus un autre public qui aurait pu être ciblé : celui des mandataires

Céline Rigole : « Pas dans le cadre de ce GT, non. Il s'agit vraiment ici de coordonner entre eux les fonctionnaires et chargés de projet. Mais les participants relaient si nécessaire ensuite vers leurs instances politiques. Les fonctionnaires échangent ou préparent des dossiers dans le cadre du GT et les portent ensuite auprès des mandataires. D'autre encore auront préalablement clarifié leur mandat auprès de leur échevin avant de participer aux réunions. »

Qui anime et gère le GT ?

Céline Rigole : « Brulocalis offre un soutien logistique sur lequel s'appuie Bruxelles Environnement pour mener les réunions. BE, pour sa part, prépare et anime les réunions, parfois en collaboration avec Bruxelles Propreté. »

Le GT a-t-il développé des outils spécifiques ?

Céline Rigole : « Dans le cadre de l'appel à projet Plan Climat, une sphère Whaller a été créée pour que les participants puissent discuter entre eux et pour partager leurs documents, comme des cahiers de charge. On y a créé un sous-groupe thématique Ressourcerie.

Des fiches techniques ont été établies par Bruxelles Environnement listant des points d'attention pour un projet de réemploi. La collaboration interne est en effet essentielle à la réussite d'un projet de réemploi... or on constate que c'est souvent actuellement un facteur de blocage.



Nous travaillons également à un **starter kit** visant à la création d'un point réemploi au sein des recypark mobiles, ainsi qu'un **modèle** pour les collectes préservantes. »

Vers quoi se dirige-t-on pour cette année ?

Céline Rigole : « le groupe a exprimé son besoin de focus plus thématiques, à l'instar de celui consacré aux modèles économiques. D'autres thèmes seront donc à envisager. Même s'il est trop tôt pour les lister, je pense à la possibilité d'une réunion traitant de la participation citoyenne pour créer une collecte préservante. D'évidence, la composante citoyenne est importante pour des projets de ce type car c'est de leur implication que résultera le succès de ces collectes.

A un tout autre niveau, de manière plus organisationnelle, les réunions ont eu lieu exclusivement sous une forme online au premier semestre. Or, les participants ressentent dans leur grande majorité le besoin de pouvoir échanger de vive voix, lors de réunion en présentiel. »

LA RÉGION BRUXELLOISE DONNE UN COUP D'ACCÉLÉRATION AU RÉEMPLOI

Le Gouvernement bruxellois a validé, le 12 mai dernier, la feuille de route régionale de



prévention et réemploi des équipements et matériaux à l'horizon 2025. Une feuille de route qui définit 15 mesures prioritaires en vue d'atteindre l'objectif de réemploi fixé à 5 kg par habitant par an d'ici à 2025 (3,2 kg actuellement). C'est l'une des mesures du Plan Régional de Gestion des Ressources et des Déchets visant à rendre la Région bruxelloise toujours plus circulaire.

Certaines de ces mesures sont d'ailleurs déjà en cours à différents degrés d'avancement, d'autres doivent encore être lancées.

Auparavant, le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC), adopté en 2016 avait permis de tracer les lignes du réemploi, qui se sont retrouvées dans la Déclaration de politique régionale. Extrait du Moniteur DD 32

Comme nous l'écrivions dans notre édition n°32, plusieurs communes travaillent à des projets de ressourceries dans le cadre de l'appel à projet Plan Climat.

- Jette/ Koekelberg/ Ganshoren/ Berchem Sainte-Agathe – Etude et début de la mise en œuvre d'une ressourcerie sociale du Nord-ouest

Ces quatre communes mutualisent leurs moyens et proposent de créer un service permanent, et à long terme, dédié au réemploi et au zéro déchet, mais aussi à la réinsertion socioprofessionnelle, à la sensibilisation citoyenne et aux rencontres entre citoyens, tout en collaborant avec les acteurs locaux (associations, entreprises par exemple d'économie sociale, écoles, CPAS, etc.).

- Watermael-Boitsfort – Recyclerie participative et solidaire

L'objectif du projet était de créer une halle dédiée au zéro déchet, participative, collaborative et inclusive. Ses activités, comme la revalorisation de meubles et d'objets du quotidien, se font dans une perspective de formation et d'insertion sociale et professionnelle. C'est maintenant chose faite, car la Recyclerie 1170 est ouverte depuis le 1er juin 2021 au 67 Rue des Epicéas et 106 Rue T. Vander Elst (même espace mais deux entrées de part et d'autre). On y retrouve un magasin d'objets du quotidien et de vêtements seconde main, ainsi que des créations locales réalisées à base de matières recyclées et revalorisées, mais aussi des ateliers de réparation pour les objets du quotidien, de couture et les vélos. Une attention particulière est portée à l'accès démocratique aux biens en collaborant avec des organismes tiers (CPAS) via des chèques ameublement et/ou en proposant 3 tarifs (tarif social, tarif solidarité et tarif normal)



Ces 15 mesures s'articulent autour de 3 axes principaux :

1. **la facilitation de l'accès au gisement d'équipements et matériaux** publics et privés, en créant par exemple des partenariats avec l'économie sociale pour l'accès à certains gisements d'équipements réutilisables, accentuant la création des ressourceries et recycleries locales (via l'appel à projet « Action Climat ») comme c'est déjà le cas par exemple à Woluwe-Saint-Pierre ou Evere notamment, ou en développant de nouveaux recyparks adaptés.
2. la mise en place d'un **cadre public qui facilite les activités de réparation et de revente**, par exemple avec un cadre juridique et fiscal favorable à la réparation et la seconde main (aides, conditions d'octroi des aides à l'investissement ou au développement économique), avec le développement du métier de « Valoriste » et l'inclusion d'un module « Valoriste » aux formations techniques et professionnelles, ou encore un accès facilité à l'information sur l'offre de réparation.
3. l'expérimentation et la mise en œuvre de **projets pilotes liés au réemploi et à la préparation au réemploi**, par exemple en stimulant les acteurs économiques pour les services de réparation et de deuxième main (via l'appel à projet « BeCircular »),

ou en encourageant la collaboration entre l'Agence Bruxelles Propreté et Bruxelles Environnement pour multiplier les collectes préservantes.

L'intérêt de cette feuille de route est de proposer une vision complète et synthétisée de l'intégration de la politique de prévention et de réemploi dans la politique générale ressources – déchets.

A noter que la stimulation du secteur de la réparation et de la seconde main est essentielle pour donner une seconde vie aux produits, réduisant ainsi l'impact environnemental lié à la production et la consommation de produits neufs. Actuellement, en Belgique francophone, la préparation au réemploi permet d'employer 166 travailleur-euse-s par 10.000 tonnes de déchets traités au sein des entreprises d'économie sociale.

Connaissez-vous les info-fiches de Bruxelles Environnement ?

Bruxelles Environnement met à disposition une info-fiche pour les communes pour se lancer dans un projet réemploi : « Bonnes pratiques et recommandations pour la mise en place de projets de réemploi au sein des communes »

LABEL ENTREPRISE ECODYNAMIQUE

Vous réduisez votre impact environnemental au quotidien ? En tant qu'organisme bruxellois, vous pouvez valoriser vos démarches environnementales en optant pour le Label Entreprise Ecodynamique !

LE LABEL ÉTOILÉ DE L'ÉCO-GESTION

Le Label Entreprise Ecodynamique récompense et encourage les entreprises, associations et institutions bruxelloises qui agissent pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Il s'agit d'une reconnaissance officielle et gratuite.

L'objectif est de valoriser les démarches en éco-gestion, notamment en matière de gestion et prévention des déchets, d'économie circulaire, d'utilisation rationnelle de l'énergie, de gestion de la mobilité des travailleurs... Les efforts réalisés sont symbolisés selon une échelle à trois niveaux : une, deux ou trois étoile(s).

Le Label se base sur un référentiel de bonnes pratiques qui a une double fonction : récompenser les candidats pour leurs efforts en éco-gestion et les inspirer pour aller plus loin. Vous avez un espace vert sur votre site ? Vous pourrez alors valoriser vos actions liées à la promotion de la biodiversité. Vous organisez régulièrement des événements ? Vos bonnes pratiques liées au catering ou à la mobilité des participants seront récompensées. Vous veillez à n'utiliser que des produits naturels biodégradables ou écolabellisés pour le nettoyage de votre bâtiment ? Si oui, vous augmentez vos chances de gagner des étoiles. À vous donc de sélectionner les bonnes pratiques que vous aurez mises en place au sein de votre organisme, afin de valoriser vos démarches et faire grimper votre score.

La première étape pour obtenir le Label Entreprise Ecodynamique est simple : elle passe par l'inscription de l'organisme candidat sur une plateforme en ligne. Cette plateforme vous permet de compléter votre dossier à votre rythme et d'interagir avec l'équipe du Label Ecodyn.

LES AVANTAGES

La labellisation de votre site d'activité comprend de nombreux avantages.

Un label qui s'inscrit dans la stratégie régionale

Tout d'abord, le label vous permet d'emboîter le pas de la transition économique régionale ! Avec l'adoption fin mars 2022 de la nouvelle

stratégie « Shifting Economy », la Région de Bruxelles-Capitale a entamé sa transition vers une économie plus durable, sociale, locale et décarbonée. L'objectif à l'horizon 2030 ? L'alignement des politiques économiques sur les objectifs climatiques, environnementaux et sociaux ; ainsi que la réorientation progressive du soutien de la Région vers les entreprises s'inscrivant dans une démarche d'exemplarité sociale et/ou environnementale. Dans ce contexte, le label constitue la porte d'entrée et l'outil principal d'accompagnement à l'éco-gestion des organismes qui veulent s'inscrire dans une démarche de transition économique.



Une meilleure maîtrise de vos coûts et de vos consommations

Vos initiatives environnementales diminuent votre consommation d'eau, de gaz, d'électricité, ainsi que votre production de déchets. Elles vous permettent de réaliser des économies au niveau financier et des ressources, ce qui est non négligeable dans le contexte actuel.





Une image de marque renforcée

En affirmant votre préoccupation environnementale, vous vous démarquez de vos concurrents et votre organisme attire le regard de vos partenaires, clients, ou même de vos futurs employés.

L'appartenance à un réseau dynamique

Vous partagez des expériences et établissez des contacts avec d'autres organismes pendant des moments de networking organisés par Bruxelles Environnement.

Un projet fédérateur motivant et porteur de sens pour vos employés

Impliquer les collaborateurs dans la démarche environnementale de l'entreprise, c'est prendre

en compte leurs avis, leurs besoins, leurs réalités de travail au quotidien. C'est aussi valoriser leur travail et leurs expertises diverses et stimuler l'innovation en leur donnant une possibilité de proposer des améliorations et de pousser plus loin la démarche. Mais par un besoin croissant de trouver plus de sens au travail, les collaborateurs s'engagent souvent avec motivation dans des projets qui sont alignés avec leurs valeurs. Résultat : un esprit d'équipe reboosté et un plus grand sentiment d'appartenance à l'entreprise.

A votre tour !

Êtes-vous prêt à rendre visible vos démarches en faveur de l'environnement ?

Labellisez-vous !

<https://www.ecodyn.brussels/>

Adresse de la plateforme en ligne : <https://apply.ecodyn.brussels/app/pages/home.html>.

VISITE INSPIRANTE DES PROJETS DURABLES À JETTE

Après une interruption durant la crise sanitaire, Bruxelles Environnement et Brulocalis ont pu reprendre l'organisation de visites dans les communes bruxelloises à la découverte des projets durables locaux. Le 18 mai dernier, la commune de Jette a accueilli un groupe d'agents des autres communes pour leur faire découvrir une sélection de projets durables jettois, allant de la gestion de l'eau dans les espaces publics et la protection de la biodiversité à l'alimentation locale durable et la réutilisation des déchets. Le parcours se faisait à pied et en tram, durable à tous les niveaux !

La journée a commencé par un accueil à l'**épicerie solidaire CABA** Jette, où le gestionnaire, Alexandre Chaidron, a pu expliquer l'évolution de ce projet pour le public CPAS.

L'asbl Aide Alimentaire Jettoise, rassemblant les acteurs de l'aide alimentaire de la Commune : le CPAS, la Commune, la Croix-Rouge, le Restojet et le Centre d'Entraide de Jette, a créé cette épicerie sociale en 2016, avec comme objectifs de permettre à des citoyens jettois en difficulté socio-économique d'acheter à moindre coût des produits alimentaires (au moins -50% du prix du



marché). Les clients choisissent librement et en toute dignité les produits en fonction de leurs besoins et de ceux de leur famille. Selon la philosophie de la stratégie Good Food, l'épicerie encourage la consommation de produits frais et de qualité, certains produits proposés proviennent de producteurs locaux et/ou certifiés bio, et récupère des invendus pour approvisionner ses rayons.

L'épicerie est aussi un lieu de cohésion sociale, d'information et de sensibilisation à l'alimentation durable, par l'organisation d'ateliers ouverts à tous les jettois.

La visite s'est poursuivie par la découverte de **l'aménagement du rond-point Pannenhuis**. Le projet, réalisé dans le cadre du Contrat de Quartier durable Magritte, couple la gestion de l'eau à l'aménagement verdurisé du rond-point avec la participation des riverains, afin d'identifier leurs besoins et réalités de terrain.

Quelques mètres plus loin, l'école Jacques Brel a mis en place un projet de **nichoir à martinets** : ces nichoirs ont été installés pour favoriser la nidification des martinets noirs. La **désimperméabilisation** de la cour de l'école Jacques Brel, réalisée également dans le cadre du Contrat de Quartier Magritte intégrait une meilleure gestion des eaux de pluie dans un aménagement laissant plus de place à la biodiversité.

Un trajet en tram a permis de rejoindre la micro-forêt créée en décembre 2021 à l'angle de la rue Serkeyn et Ongena, où 900 arbres de 22 essences indigènes différentes ont été plantés sur un espace de 300 m² par deux écoles primaires communales en collaboration avec le service plantations de la commune de Jette. L'objectif de ce projet est de renforcer la biodiversité dans la commune. Les arbres contribuent à créer des îlots de fraîcheur et à offrir un espace vert local aux habitants.

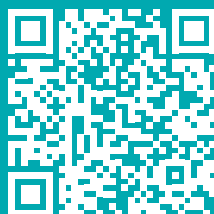
Un repas home made local, durable et de saison a été pris dans les locaux du Rayon Vert, un espace culturel local qui propose aux publics jettois et bruxellois des activités culturelles permettant de créer du lien social et de la convivialité.

L'après-midi a été consacré à la présentation du nouveau projet de recyclerie du Nord-Ouest de Bruxelles, conçu en partenariat entre les communes de Jette, Ganshoren, Koekelberg et Berchem-Sainte-Agathe et mené avec le soutien de Bruxelles-Environnement. Ce projet innovant a comme objectif de donner un moyen concret aux riverains de faire du réemploi des objets.

Ensuite, le groupe a pu visiter la grainothèque et la plantothèque hébergées dans les deux bibliothèques communales. Ce projet vise à contribuer au maintien de la biodiversité, par l'échange de graines et de plantes locales entre citoyens.

La journée s'est clôturée par une dégustation de glaces artisanales au marché durable Jette Met, un projet de la Commune de Jette en collaboration avec la plateforme FERM des producteurs locaux. Depuis 2015, le Jette Met offre des produits saisonniers, locaux, vendus directement par les producteurs. Ceux présents sur le marché sont titulaires du certificat COMMILFO et s'engagent à respecter cinq valeurs communes qui caractérisent ce marché : durable, naturel, authentique, honnête et raisonnable.

DES CENTAINES DE SUBSIDES À PORTÉE DE CLIC



CONSULTER LA SECTION SUBSIDES
SUR WWW.BRULOCALIS.BRUSSELS

La section subsides sur le site internet de Brulocalis offre à ses membres un ensemble unique d'informations concernant les sources de financement disponibles, pour vous aider à mettre en œuvre vos projets. En tant que membre, vous y trouverez :

- **La liste des subsides** octroyés par diverses autorités et organisations :
 - la Région de Bruxelles-Capitale ;
 - les Commissions communautaires française (COCOF), flamande (VGC) et commune (COCOM) ;
 - les Communautés française (Fédération Wallonie-Bruxelles) et la Communauté flamande ;
 - l'État fédéral ;
 - l'Union européenne ;
 - différents Fonds, Fondations, Mécénats...

- **Des fiches descriptives** pratiques pour vous aider à préparer votre dossier (conditions d'octroi, montant et liquidation, procédure, sources légales et réglementaires, renseignements pratiques).

- **Des filtres de recherche** pour avoir un aperçu global des sources de financement par matière.

- **Un agenda** reprenant les dates des sessions d'information organisées par les différentes instances, mais aussi les dates de clôture des appels à projets. Pratique pour placer des alertes dans votre agenda.

- **L'impact des réformes de l'État** sur les subsides.

- **Une adaptabilité à l'actualité** (ex. : mesures COVID-19 ou Ukraine)

- **La Toolbox subsides**, développée par le GT (Groupe de Travail) Subsides, propose différents outils d'information, de gestion et d'évaluation pour améliorer le financement de vos projets, ainsi qu'un vadémécum pour mieux structurer et professionnaliser les subsidiologues dans votre commune.

Abonnez-vous à nos différents outils de communication (newsletter, revue Trait d'Union, moniteurs) pour d'autres informations utiles aux pouvoirs locaux.

C'EST ÉLECTRONIQUE... C'EST PLUS ÉCOLOGIQUE!

Par soucis de cohérence et d'engagement en faveur d'un développement plus durable mais aussi afin d'éviter des gaspillages inutiles de papier, nous souhaitons diffuser le Moniteur du Développement Durable prioritairement par courriel.

Inscrivez-vous

Vous n'avez pas reçu personnellement le Moniteur du Développement Durable ?
Vous souhaitez être tenu au courant de la parution des prochains numéros ?

Pas de problème !

Abonnez-vous sur le site internet de Brulocalis.

Pour remplir le formulaire :

www.brulocalis.brussels > publications > moniteur du développement durable.

Téléchargez-le !

Vous pouvez également télécharger gratuitement le moniteur à l'adresse suivante :

www.brulocalis.brussels > publications > moniteur du développement durable.

Contact :

Service Ville Durable

BRULOCALIS - Association Ville et Communes de Bruxelles

Rue d'Arlon 53 boîte 4 - 1040 Bruxelles

Tél: 02/238 51 62 - Fax: 02/280 60 90

Courriel : elodie.dhalluweyn@brulocalis.brussels et lisa.thibaut@brulocalis.brussels